

Le 21 Mars 2019 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 33.

Présents :

M. BOUTRON Romain, Mme CHARLES Anne, M. BERNARD Francis, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUDARD Bernard, Mme BRIAND Marie-Laure, Mme BOUTBIEN Elodie, Mme BRICHORY Annick, M. DUAULT Stéphane, M. FERNANDEZ Ronan, M. FLAGEUL Joël, Mme GODINES Annick, Mme JOUAN Clémence, M. LE FLOCH Frédéric, M. LE MAITRE François, M. LE MEE Jacques, Mme MOREL Anne-Claude, Mme NEVO Chantal, M. PERROQUIN Jérôme, M. PIGNARD Didier, Mme POILBOUT Nadine, Mme POINEUF Elisabeth, M. RAULT André, M. RAULT Patrick, M. ROBLOT François, M. ROCABOY Michel.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BEUREL Delphine, pouvoir à M. DUAULT Stéphane, Mme JUMEL Aurélie, pouvoir à Mme BOUTBIEN Elodie, Mme DUBOIS Amandine, pouvoir à Mme NEVO Chantal, M. RAULT Patrice, pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth, M. ROUAULT Sébastien, pouvoir à Mme CHARLES Anne, Mme SAVENAY Brigitte, pouvoir à Mme BRICHORY Annick, Mme SOULABAILLE Anne-Marie pouvoir à Mme MOREL Anne-Claude.

Secrétaire de Séance :

Mme CHARLES Anne

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- SDE – Installation d'une borne PC place du Général Leclerc

Décisions du Maire

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL « LA HERSONNIERE » : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'AILE OUEST ET REHABILITATION DE L'AILE EST – AVENANT N° 3 – LOT N° 14 ELECTRICITE CFO CFA

Considérant la décision du Maire en date du 27 septembre 2017 par laquelle le lot n° 14 du marché de travaux de construction d'un équipement culturel « La Herssonnière » est attribué à l'entreprise AM ELEC pour un montant de travaux arrêté à 76.500,00 € HT,

Considérant la nécessité de préciser la décomposition du prix du marché arrêté avec l'entreprise AM ELEC en vue du paiement par le Centre des Finances Publiques des situations liées aux entreprises,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 adoptant l'avenant n° 1,

Considérant l'avenant n°2 qui précise la décomposition du prix,

Considérant qu'une partie des travaux prévus à l'avenant n° 1 n'a pas été réalisée et que des prestations SSI ont été réalisées avant la modification et la requalification de l'établissement pour un montant de 928,62 € Hors Taxes,

Considérant la réalisation de prestations nécessaires suite au déplacement du disjoncteur tarif jaune pour un montant s'élevant à 4.130,09 € Hors Taxes,

Compte tenu des montants des prestations et de l'annulation partielle de l'avenant n° 1, l'avenant n° 3 est d'un montant nul.

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – d'accepter le devis présenté par l'entreprise, l'avenant n° 3 au lot n° 14 du marché de travaux de construction d'un équipement culturel dénommé « La Herssonnière ».

ARTICLE 2 – de passer avec l'entreprise attributaire du lot n°14 – AM ELEC – l'avenant n° 3 correspondant à un montant nul compte tenu de la réalisation partielle des prestations prévues à l'avenant n° 1 et à la plus-value issue des prestations nécessaires suite au déplacement du disjoncteur.

ARTICLE 3 – le montant total des travaux après l'avenant n°3 pour le lot n° 14 s'élève à 81.558, 71 € HT soit 97.870,45 € TTC.

ARTICLE 4 – De signer avec l'entreprise AM ELEC l'avenant n° 3 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL « LA HERSONNIERE » : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'AILE OUEST ET REHABILITATION DE L'AILE EST – AVENANT N° 4 – LOT N° 14 ELECTRICITE CFO CFA

Considérant la décision du Maire en date du 27 septembre 2017 par laquelle le lot n° 14 du marché de travaux de construction d'un équipement culturel « La Herssonnière » est attribué à l'entreprise AM ELEC pour un montant de travaux arrêté à 76.500,00 € HT,

Considérant la nécessité de préciser la décomposition du prix du marché arrêté avec l'entreprise AM ELEC en vue du paiement par le Centre des Finances Publiques des situations liées aux entreprises,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 adoptant l'avenant n° 1,

Considérant l'avenant n°2 qui précise la décomposition du prix,

Considérant qu'une partie des travaux prévus à l'avenant n° 1 n'a pas été réalisée et que des prestations SSI ont été réalisées avant la modification et la requalification de l'établissement pour un montant de 928,62 € Hors Taxes,

Considérant la réalisation de prestations nécessaires suite au déplacement du disjoncteur tarif jaune pour un montant s'élevant à 4.130,09 € Hors Taxes,

Compte tenu des montants des prestations et de l'annulation partielle de l'avenant n° 1, l'avenant n° 3 est d'un montant nul.

Considérant la nécessité de prévoir un candélabre supplémentaire pour la rampe extérieure pour un montant de 1.901,07 € Hors Taxes.

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – d’accepter le devis présenté par l’entreprise, l’avenant n° 4 au lot n° 14 du marché de travaux de construction d’un équipement culturel dénommé « La Hersonnière ».

ARTICLE 2 – de passer avec l’entreprise attributaire du lot n°14 – AM ELEC – l’avenant n° 4 s’élevant à 1901,07 € Hors Taxes pour le candélabre supplémentaire prévu à la rampe extérieure.

ARTICLE 3 – le montant total des travaux après l’avenant n°4 pour le lot n° 14 s’élève à 83.459,78 € HT soit 100.151,73 € TTC.

ARTICLE 4 – De signer avec l’entreprise AM ELEC l’avenant n° 4 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

CONVENTION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE– EXERCICE 2019

Considérant la consultation faite auprès de plusieurs établissements bancaires pour la mise en place d’une ligne de trésorerie pour l’exercice 2019,

Considérant les propositions faites,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – D’accepter l’offre faite par la Caisse d’Épargne selon les conditions énoncées dans la convention.

ARTICLE 2 – Décide de réaliser auprès de la Caisse d’Épargne une ligne de trésorerie interactive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l’autorisation en Euros : 500.000 €

Durée : 12 mois

Commission d’engagement : 0,15 % du montant emprunté

Commission de non-utilisation : néant

Taux d’intérêts : 0,40 %

- Base : Exact / 360
- Paiement des intérêts : trimestriel, à terme échu.

L’emprunteur pourra effectuer des demandes de versement de fonds et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l’objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l’Emprunteur.

ARTICLE 3 – De signer avec la Caisse d’Épargne la convention de crédit de trésorerie ainsi que toutes les autres pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense relative à cette ligne de trésorerie sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement et de dire que les frais liés à la commission d’engagement seront prélevés à l’article 627 « services bancaires ».

Délibérations du conseil municipal

3-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal, le rapport sur les orientations budgétaires 2019, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Sur la base de ce rapport, il a été proposé un débat sur les orientations budgétaires.

Cf. rapport d'orientation budgétaire en pièce jointe.

Il a été pris acte de ce débat.

4- CREATION D'UN BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA CROIX HYAVA

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la volonté de réaliser un futur lotissement sur les parcelles cadastrées section F 1278, 1287, 1338 et 1339 sises à La Croix Hyava et acquises auprès des Consorts NOUET en 2018.

M. Le Maire a précisé que l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités a été sollicitée pour assister techniquement la Commune dans sa réflexion pour la mise en œuvre de cette opération.

Compte tenu que cette dépense concerne un futur lotissement, M. Le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour La création d'un budget lotissement de comptabilité M4 assujetti à la TVA. Les dépenses et recettes seront votées Hors Taxes et le budget sera voté par chapitre. M. Le Maire a sollicité également les membres du Conseil Municipal pour lui donner tout pouvoir pour procéder aux démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Voté à l'unanimité

5- EFFACEMENT DE DETTES – BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a présenté, lors de la séance, l'état d'effacement de dettes établi par le Trésor Public et concernant un usager. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer cette somme.

L'effacement de dettes s'élève à 317,25 € et concerne le budget de la Cuisine Centrale pour des titres émis en 2013.

M. Le Maire a proposé de procéder à l'effacement de dettes pour cet usager et de procéder aux écritures comptables nécessaires à cette opération avec l'inscription de crédits au compte 6542 pour 317,25 €.

Voté à l'unanimité

6- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteurs : Mme Chantal NEVO, Adjointe à la vie associative et culturelle, et M. Ronand FERNANDEZ, adjoint à la vie sportive

Il a été présenté en séance les propositions de montants de subventions aux associations de la commission conjointe Vie associative Sportive et Vie associative culturelle réunie le mardi 5 mars 2019.

SUBVENTION ASSOCIATIONS - 2019	Montant adopté par le Conseil
APEL	60 €
Association Parents d'élèves Collège Louis Guilloux	60 €
Association Parents d'élèves RPI Plumieux/ La Ferrière	60 €
Association Sportive Collège Louis Guilloux	250 €
Bafoussan-Plémet Amitié-Solidarité	180 €
Canoë Club du Lié	1 500 €
Club de foot La Ferrière	200 €
Club de l'Amitié La Ferrière	160 €
Club de Palets	200 €
Club des Aînés : Club de loisirs des Aînés ruraux de PLEMET	200 €
Comice Agricole 0.30 euros / habitant	1 121 €
Comité FNACA LA FERRIERE	110 €
Comité FNACA PLEMET	110 €
Ecole Ste Anne - classe ULIS	530 €
Familles Rurales Section Danse	400 €
Familles rurales section Jeunesse	400 €
Familles Rurales Section Théâtre	400 €
Foyer socio éducatif collège Louis Guilloux	250 €
La Truite du Ridor	300 €
Les Amis de Bodiffé	200 €
Les Amis de Karlsruhe	170 €
Les Amis du Musée Artcolle	200 €
L'Outil en Main	150 €
Notre Dame de La Ferrière	110 €
Plémet Boxe	200 €
Plemet Karaté	350 €
Scrap Plemet	100 €
Société de Chasse (St Hubert)	500 €
Société de Chasse La Ferrière	200 €
Tennis de Table Plémétais	500 €
Toujours Belle La Vie	250 €
Vigilante Plémétaise, Basket	1 400 €
Vigilante Plémétaise, Foot	1 500 €
Vocalizon	300 €
TOTAL GENERAL	12 621 €

SUBVENTION ASSOCIATIONS - 2019	Montant adopté par le Conseil
ADAPEI 22 : ADAPEI NOUVELLES COTES D'ARMOR	50 €
Asso. Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP)	50 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	50 €
CFA Côtes d'Armor (Plérin)	30 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat Côtes d'Armor (en 2011 concerne St Brieuc et Dinan)	140 €
EPLEFPA "le Gros Chêne" Pontivy	30 €
FRANCE ADOT 22	50 €
HEMERA (1ère demande en 2015)	50 €
Les Restos du Cœur	200 €
Ligue contre le Cancer	50 €
Maison Familiale Rurale de LOUDEAC	50 €
Ohé Prométhée	50 €
Prévention Routière Association départementale	50 €
Protection Civile Association départementale	367 €
REVES DE CLOWN	50 €
Secours Catholique	75 €
Solidarité Paysans des Côtes d'Armor = Solidarité Paysans de Bretagne	50 €
St Vincent de Paul 1ère demande en 2015	50 €
Union des Associations de donneurs de sang bénévoles des Côtes d'Armor - Section de LOUDÉAC	50 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux - Section Départementale des Côtes d'Armor (1ère subvention en 2007) (Handicapés Psychiques) (unafam)	50 €
Total général	1 542.00 €

Voté à l'unanimité

7- TARIF CANTINE SECTION ADO DE L'ALSH

Rapporteuse : Mme Elodie BOUTBIEN, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires

La section de l'ADO ALSH envisage de commander des repas par la cuisine centrale pendant une partie des vacances scolaires. Etant donné que la section d'âge est la même que pour le collège, la municipalité souhaite aligner ce tarif sur le tarif collégien (4.35€ à date)

Le Conseil Municipal, a été invité à créer un nouveau tarif cantine pour la section Ado de l'ALSH identique au tarif collégien.

Voté à l'unanimité

8- AMENAGEMENT DU SITE CINERAIRE CIMETIERE

Rapporteuse : Mme Chantal NEVO, Adjointe à la vie associative et culturelle

Il a été présenté au Conseil Municipal le projet d'aménagement du site cinéraire du cimetière paysager de Plémet, ainsi que le renouvellement du caveau communal et de l'ossuaire dans l'ancien Cimetière.

En effet, il ne reste actuellement que 4 cases de disponibles au Columbarium, et l'espace de dispersion des cendres (jardin du souvenir) nécessite d'être agrandi et mieux délimité pour répondre aux nouvelles réglementations.

Pour répondre à ces besoins, la Commission Cimetière s'est réunie afin de définir le projet.

La commission a retenue la mise en place de columbarium de forme octogonale sur 2 étages.

L'ossuaire actuel situé dans l'ancien cimetière arrive au maximum de sa capacité. Il est envisagé de mettre en place un nouvel ossuaire d'environ 10m³ dans le cimetière paysagé.

Le Conseil Municipal a été invité à valider le projet.

Voté à l'unanimité

9-AFFAIRES FONCIERES

9- 1 - Vente d'une portion de chemin rural à M. LEMEE Mickaël

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Le Conseil Municipal a été informé de la demande d'achat d'une portion de domaine public, au lieu dit Herbault, faite par M. LEMEE Mickael par courrier en date du 17/12/2017, propriétaire exploitant les parcelles desservies par ce chemin.

Le Conseil Municipal, a été invité à se prononcer :

- Sur la cession d' une portion d'environ 300m² au prix de 150€ soit 0.50€/m²
- Sur la désaffectation de l'usage public
- Sur le déclassement de ce chemin

Voté à l'unanimité

10- CREATION BESOINS OCCASIONNELS _ EMPLOI ETE SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

VU la nécessité de remplacer les agents titulaires en congés d'été et du fait du surcroît de travail d'entretien, M. le Maire a proposé de recruter 3 agents non titulaires dans les conditions et pour les périodes qui suivent :

- Deux Adjoint technique à temps complet pour les services techniques du 3 juin au 31 août 2019
- Un Adjoint technique à temps complet pour les services techniques du 29 juillet au 31 août 2019

Voté à l'unanimité

11- PUBLICATION DU TRAVAIL DOCUMENTAIRE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE PLEMET

Rapporteuse : Mme Chantal NEVO, Adjointe à la vie associative et culturelle

Il a été présenté, lors de la séance, le travail documentaire réalisé par M. Grall sur l'histoire de la commune pour projet de publication sur le site internet de la commune.

Voté à l'unanimité

12 – SDE – INSTALLATION D'UNE BORNE PC PLACE DU GENERAL LECLERC

Rapporteur : M. Patrick Rault, Adjoint aux travaux

Afin de faciliter la mise en place du marché d'été et pour répondre aux besoins électriques des manifestations, des travaux électriques sont à prévoir dans le centre bourg.

M. RAULT a présenté le programme de travaux détaillé ci-dessous. Les travaux concernent :

- **La pose d'une borne PC pour le marché :**
 - Ouverture d'une tranchée d'environ 15 mètres, déroulage de câble sous fourreau, remblaiement et confection
 - Fourniture et pose d'une borne hors sol en CCV avec 4 prises de courant intérieures et arrêt d'urgence
 - Raccordement sur un nouveau compteur à demander à Enedis (environ 1500€ hors SDE)
 - Contrôle par un organisme indépendant type APAVE

- **Le remplacement de la borne PC à côté de l'église de Plémet :**
 - Dépose de la borne existante
 - Fourniture et pose d'une borne en CCV équipée de 4 prises de courant intérieures et arrêt d'urgence
 - Raccordement
 - Contrôle par un organisme indépendant type APAVE

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux suivant le plan financier prévisionnel ci-dessous :

	Adresse des travaux	Descriptif des travaux	Montant € HT	Reste à Charge commune 60%
1	Extérieur Eglise de Plémet	Remplacement borne PC à côté de l'Eglise	4 100 €	2 460 €
2	Place du général Leclerc	Pose d'une nouvelle borne PC pour le marché	4 000 €	2 400 €
		Total H. T. y compris 5% de maîtrise d'œuvre	8 100 €	4 860 €

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au

taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Voté à l'unanimité

Questions Diverses

➤ Cabinet Dentaire

Un cabinet dentaire va être construit à proximité du cabinet médical. Le dossier est porté par Loudéac communauté bretagne centre. Un dentiste a déjà pris contact avec la commune pour s'y installer.

➤ La Poste

Mme GODINES fait part de son inquiétude sur l'avenir de la poste à Plémet surtout depuis quelques jours ou le bâtiment est en vente sur le bon coin.

Le maire, étant membre de la commission départementale de La Poste, posera ouvertement la question à La Poste.

➤ Logement Côtes d'Armor Habitat

Le jardin d'un logement social, situé rue de rennes, contient toujours des débris occasionnant une pollution visuelle importante de la route. Mme POINEUF a déjà contacté le bailleur à ce sujet. Une autre relance va être effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 22h20.

La secrétaire de séance,
Mme Anne Charles



Le Maire,
Romain BOUTRON

